



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-11/18

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq
le 13 novembre à 19 heures**

en exercice : 28 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
votants : 23 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
pour : 22 remplacé temporairement par M. **FABRE Claude, 1^{er} Adjoint** pour cette
contre : 1 délibération.
abstention : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 novembre 2025

PRESENTS :
Mmes et MM., COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine,
ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond,
BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, CRETTELLO
Karine, TRAPANI Virginie, MARCHAND Charlène, POZZI Monique,
GEORGES Philippe.

ABSENTS REPRESENTES :

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. TABONE Paul.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. INES Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. PEREZ Serge donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme.
Mme BAYLE Magali.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

DEPORT :

M. COULOMB Jean-Jacques.

OBJET : MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 ;

Vu la délibération municipale n° 2025-07/10 en date du 24 juillet 2025 relative au remboursement des frais de missions des élus municipaux ;

Considérant que la notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal et qu'il ouvre droit au remboursement des frais exposés ;

Considérant l'invitation officielle de l'Association des Maires de France (AMF) reçue par M. le Maire pour participer au 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra à Paris du 17 au 20 novembre 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à cet événement permettant des échanges sur les politiques publiques locales, la gestion municipale et les enjeux territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la participation de M. le Maire au 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, organisé par l'AMF à Paris du 17 au 20 novembre 2025, dans le cadre d'un mandat spécial.
- De la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

ADOPTEE A LA MAJORITE
(22 voix « pour » et 1 voix « contre »)

Pour Copie Conforme

Le Président



Claude FABRE

La Secrétaire

Eliane COLETTA